

Aux producteurs de céréales de
LANDI ArcJura SA



Vos acomptes de blé et autres cultures 2025

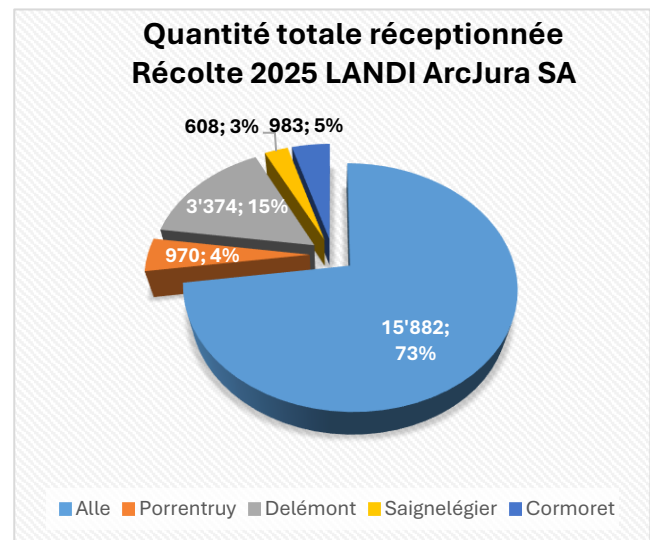
Chères productrices, chers producteurs,

Ci-joint, vous recevez vos décomptes de réception pour vos livraisons de blé et autres cultures. Ci-dessous, vous trouverez les informations sur la récolte 2025 et les premiers éléments pour la campagne 2026.

Récolte 2025 :

Comme déjà indiqué dans le courrier d'accompagnement des premiers décomptes d'orge et de colza, le début des réceptions s'est très bien déroulé grâce à une météo idéale. Cependant, le retour attendu mais prolongé de la pluie a rendu le reste des récoltes plus stressant avec, finalement, quelques produits germés. La présence d'ergot dans plusieurs lots a aussi apporté quelques complications mais les récoltes s'achèvent sur un bilan très positif avec la qualité au rendez-vous.

Quantités réceptionnées	
Alle	15'882 to
Porrentruy	970 to
Delémont	3'374 to
Saignelégier	608 to
Cormoret	983 to
Total	21'817 to



Blé panifiable SGA	
Phl moyen (classes Top, I et II)	79.72
Taux de protéine moyen (classe Top)	13.84%
Blé panifiable IPS	
Phl moyen (classes Top Q, Top et I)	79.67
Taux de protéine moyen (classes Top Q et Top)	13.39%
Blé panifiable IPS sans pesticides	
Phl moyen (classes Top Q, Top et I)	78.86
Taux de protéine moyen (classes Top Q et Top)	14.04%

Statistique récolte 2025, LANDI ArcJura SA, 08.09.2025

Suite au verso



Ergot :

La réception de lots présentant de l'ergot entraîne des tris supplémentaires et donc de la perte de poids afin d'atteindre les niveaux de tolérance exigés par swiss granum. N'ayant pas de références sur la perte de poids engendrée, nous avons, dans un premier temps, fixé la charge d'entrée à 5% pour tous les lots avec des niveaux trop élevés en ergot. Après désergotage, tous les lots concernés ont été réévalués et une adaptation de la charge abaissée en conséquence.

Informations décomptes et paiements :

Nous vous rappelons les éléments suivants à la réception de vos décomptes :

- Merci de bien vouloir **contrôler les informations contenues sur vos bulletins**, notamment la destination de vos fourragères (vente, compte marchandise, moulins tiers), avant le virement bancaire, et de bien vouloir nous communiquer le plus rapidement possible si vous souhaitez effectuer un changement ou si une erreur s'y est glissée.
- Aucun versement ne sera effectué pour les producteurs ayant des factures échues de plus de 60 jours.
- Il est possible d'obtenir une meilleure valorisation de vos céréales fourragères grâce au **compte marchandise LANDI ArcJura SA. Pensez également à adapter votre taux d'échange en fonction du volume stocké sur votre compte marchandise et vos besoins en aliments.**
- Chaque année, des versements sont refusés à cause de coordonnées bancaires incomplètes ou de numéros IBAN erronés. En cas de changement, veuillez nous transmettre ces données, par courrier ou e-mail (admin@landiarcjura.ch).

Pour toutes questions ou changements relatifs à vos décomptes, vous pouvez prendre contact avec Elodie Odiet au 058 434 16 03 ou avec Joseph Girardin au 058 434 16 04.

Campagne 2026 :

Toutes les céréales panifiables et les cultures alimentaires doivent être produites sous label (Suisse Garantie, IP Suisse ou Bio Suisse). ATTENTION : Pas de double contrat pour une même culture !

- **Suisse Garantie** : Ci-joint, vous trouverez le **contrat Suisse Garantie à remplir et à retourner au plus tard jusqu'au 28 novembre 2025.**
- **IP-Suisse** : Inscription directement auprès d'IP-Suisse (021 614 04 72 / cereales@ipsuisse.ch).

Tous les contrats sont à retourner à elodie.odiet@landiarcjura.ch ou à l'adresse suivante : **LANDI ArcJura SA, Route de Miécourt 5, 2942 Alle.**

Pour terminer, nous tenons à vous remercier vivement pour votre collaboration et votre confiance lors de ces réceptions 2025 !

Avec nos meilleures salutations.

LANDI ArcJura SA

Joseph Girardin | Laura Chatelain

Annexe : Contrat SGA 2026

